


*Bureau Syndical du  
1er juin 2023*

**DELIBERATION N° 2023-06-037**  
***Demande de financement étude tarification incitative – Seconde vague***

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le 1 <sup>er</sup> juin, à onze heures et quarante-cinq minutes, le Bureau Syndical convoqué le 26 mai 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGO Louis, BONARDI Jean-Paul et CICCADA Vincent.			
<b>Pouvoirs :</b> VIVONI Ange-Pierre a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges.			
<b>Absents :</b> MARCHETTI François-Marie, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire,		 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>	
après transmission en Préfecture le : 08/06/2023 et de la publication de l'acte le : 08/06/2023			

Monsieur le président expose,

Le premier chapitre des Orientations Stratégiques 2021-2026 du SYVADEC sur la thématique d'accompagnement des adhérents dans la transition écologique en matière de déchets prévoit un accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative.

Pour répondre aux objectifs de la LTECV, le Plan Tarification Incitative du SYVADEC comporte deux volets :

1. Un premier volet d'étude préalable d'instauration d'une tarification incitative pour les particuliers et les professionnels qui sera menée par un bureau d'étude et pilotée par le SYVADEC. Cette étude qui fait l'objet de la demande de financement présentée ce jour et sera réalisée sur plusieurs intercommunalités ;
2. Un deuxième volet de conseil, animation, communication et formation auprès de l'ensemble des intercommunalités.

L'étude préalable à la tarification incitative comprend 5 phases :

- PHASE 1 : Synthèse de retours d'expériences et analyse comparative avec le contexte Corse
- PHASE 2 par Intercommunalité : Etat des lieux et propositions de scénarios
- PHASE 3 par intercommunalité : Etude technico-économique approfondie de deux scénarios d'optimisation et de mise en place de la TI
- PHASE 4 par intercommunalité : élaboration d'un plan d'actions à 3 ans
- PHASE 5 : Elaboration du plan régional tarification incitative

Il est proposé de réaliser les phases 2, 3 et 4 pour les communautés de communes de Celavu-Prunelli, Oriente, Alta Rocca et la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le budget prévisionnel pour cette opération pour ces 4 intercommunalités est de 73.000 € HT :

INTERCOMMUNALITES	BUDGET
CC ORIENTE	17 000,00 €
CC ALTA ROCCA	17 000,00 €
CC CELAVU-PRUNELLI	17 000,00 €
CA BASTIA	22 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 000,00 €</b>

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention souhaité à 70 % soit 51.100 € ou à défaut le taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

**Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC**

***Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :***

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec,  
Oùie l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter ces subventions auprès de l'ADEME et de l'OEC, à hauteur de 70% ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC,
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20230601-2023-06-037-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023